

Principale décision de la CLE

- Validation de la stratégie du SAGE

Introduction et ordre du jour

Francis CLIQUE expose la principale décision du jour à prendre par la CLE : la validation de la stratégie du SAGE. Il précise qu'après des mois de discussions et d'échanges pour la construction d'orientations stratégiques, le temps du consensus est venu.

Il rappelle l'ordre du jour complet de la séance :

- Etat des nappes
- Observatoire de la qualité de l'eau des nappes
- Validation de la stratégie
- Questions diverses

Etat des nappes

H. TACHRIFT, directeur du Syndicat des nappes, présente l'état des nappes en sortie d'été. Au niveau pluviométrique, l'automne et l'hiver ont été très déficitaires et n'ont pas permis une bonne recharge des nappes. L'été pluvieux a permis de compenser cette situation mais en partie seulement, en évitant des prélèvements trop importants. L'ensemble des secteurs est dans une situation normale, excepté les secteurs « Bordure côtière Nord » et « Aspres-Réart », pour lesquels le niveau de crise 1 est atteint.

C. BLANC demande sur quelles bases sont calculés les niveaux de crise.

H. TACHRIFT répond que :

- le niveau d'alerte correspond à la cote la plus basse atteinte une année sur 5
- le niveau de crise correspond au niveau le plus bas jamais atteint

Observatoire de la qualité de l'eau des nappes

Maëlle TERRIER, stagiaire au Syndicat Mixte, présente les résultats de l'observatoire de la qualité de l'eau des nappes qu'elle a construit au cours des 5 derniers mois.

F. CLIQUE souligne l'utilité et la qualité du travail réalisé.

S. HUMBERT présente la stratégie du SAGE des nappes du Roussillon, et détaille les 6 orientations stratégiques qu'elle contient.

Orientation stratégique 1. Articuler préservation des nappes et aménagement du territoire pour préserver l'avenir de la plaine du Roussillon.

M. DESCOSSY lit un message envoyé par Alexandre PUIGNAU, Président de la CLE du SAGE Tech-Albères, visant à une meilleure prise en compte des interrelations entre les milieux, et une mise en cohérence des décisions prises dans les deux SAGE (voir texte intégral en Annexe).

F. CLIQUE approuve ce message, et rassure les acteurs du Tech : les enjeux transversaux sont et seront bien pris en compte, le lien entre les deux démarches étant évident. Il est nécessaire sur ce sujet de poursuivre un travail d'équipe. Il estime même qu'à terme un seul SAGE sur le territoire serait pertinent, plutôt que plusieurs SAGE distincts.

Orientation stratégique 2. Partager l'eau des nappes entre les différents usages, dans le respect de l'équilibre quantitatif.

A. PUIG adhère pleinement à cette orientation qui est au cœur du SAGE. Mais il souligne que pour les années proches à venir, il convient de se laisser une certaine marge de manœuvre, sinon on ne pourra atteindre l'objectif.

F. CLIQUE approuve, il faut se fixer des objectifs atteignables et raisonnables pour être efficace.

Orientation stratégique 3. Réguler la demande en eau par une politique d'économies volontariste.

F. CLIQUE précise que plusieurs collectivités, dont PMCA, se sont emparées du sujet, en renégociant les délégations de service public (DSP) pour qu'elles intègrent des objectifs de rendements de réseaux plus ambitieux par exemple. Sur l'agglomération, un diagnostic de la consommation des bâtiments a également été lancé.

C. JORDA explique que sur une commune la ZAC est alimentée par l'eau de l'ASA, et pourtant comptée comme prélèvement agricole. Il est important de bien séparer pour ne pas se tromper de responsabilité.

Orientation stratégique 4. Connaître tous les forages et faire en sorte qu'ils soient de bonne qualité.

D. SCHEMLA propose de mettre en place un agrément pour le métier de foreur.

S. HUMBERT répond qu'une réflexion en ce sens est engagée au niveau national, à laquelle la CLE du SAGE des nappes du Roussillon participe depuis 2012.

A. BORDANEIL estime que les contraintes sont fortes pour les collectivités et faibles pour les particuliers. D'autre part les maires n'ont pas de moyen d'entrer de force chez les particuliers qui ne le souhaitent pas.

J.B. TERRE rappelle qu'il existe aussi des règles pour les particuliers, notamment s'ils utilisent l'eau pour une consommation sanitaire.

X. AERTS confirme, en rappelant que les normes techniques de bonne réalisation des forages s'appliquent aussi aux privés (tête de forage, margelle bétonnée etc.). Il ajoute que s'il est important d'encadrer les nouveaux forages, il ne faut pas oublier qu'un travail très important reste à faire sur la connaissance et la régularisation des forages existants et non déclarés actuellement.

S. HUMBERT rappelle qu'avant d'envisager le recours à la force, il serait tout simplement possible d'aller enquêter chez les particuliers pour qu'ils déclarent volontairement leur forage. Même si le taux de retour par commune est faible, la progression de connaissance serait importante.

A. PUIG souhaite que lors de la cession d'un bien, il y ait une procédure obligatoire de déclaration du forage.

P. MARCOTTE trouve que sur ce sujet les discussions stagnent et aucune solution concrète n'est trouvée depuis des années.

S. HUMBERT répond que des démarches sont en cours sur les forages agricoles, et sur les forages des campings, laissant espérer des avancées dans les mois et années à venir en termes de connaissances.

Orientation stratégique 5. Protéger les captages AEP, en adaptant la réponse à leur niveau de contamination ou de vulnérabilité.

F. CLIQUE précise que les collectivités ont une responsabilité sur ce sujet. Sur PMCA, un fonds de solidarité a été mis en place, consistant à prélever quelques centimes sur la facture, qui seront réaffectés à la prévention des pollutions et la restauration des captages.

Orientation stratégique 6. Organiser la gouvernance pour une gestion efficace des nappes.

Pas de remarque particulière.

F. CLIQUE soumet la stratégie au vote de la CLE.

La stratégie du SAGE est adoptée à l'unanimité.
--

S. HUMBERT rappelle la suite du processus : quelques modifications cosmétiques seront apportées à la stratégie (pas sur le fond), puis elle sera envoyée au Comité d'Agrément, qui fera un retour à priori en février 2014. Selon les remarques du Comité d'Agrément, la CLE peut être amenée à améliorer certains points de sa stratégie.

D'ici février, le travail pour construire le SAGE proprement dit (PAGD + règlement) sera initié.

Questions diverses

S. HUMBERT informe la CLE de l'avancement de deux projets :

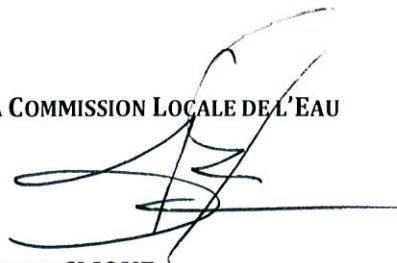
- Le lancement de l'étude d'évaluation environnementale, réglementaire pour la construction d'un SAGE. L'étude est lancée, les premiers résultats seront présentés en CLE en fin d'année.
- La construction en cours d'un projet « eau et campings » en partenariat avec la Fédération de l'Hôtellerie de Plein Air et la CCI de Perpignan, visant notamment à régulariser les forages des campings, mais aussi à inciter aux économies d'eau et de pesticides.

Conclusion

15h45. L'ordre du jour étant épuisé, M. CLIQUE clôt la séance.

Fait à Perpignan, le 17 septembre 2014,

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU



FRANCIS CLIQUE

- « Nous avons des inquiétudes pour le territoire Tech-Albères en ce qui concerne les projets de substitution du Pliocène vers les ressources superficielles que constituent les cours d'eau et les nappes quaternaires interconnectées à ces cours d'eau. En effet, le bassin Tech-Albères est en situation de fort déficit quantitatif.
- Nous avons émis en ce sens des remarques durant les différentes phases d'élaboration du SAGE des nappes, elles d'ailleurs été bien prises en compte, mais j'insiste sur la nécessaire concertation et coordination à avoir sur ces sujets et que les compensations des éventuels prélèvements supplémentaires devront être affectées au territoire et ressources prélevées. »